



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

justice

Question écrite n° 53288

### Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le secrétaire d'État à la défense et aux anciens combattants sur le rôle de la France dans l'extradition, puis dans le futur procès d'un criminel nazi. En effet, celui-ci fut surnommé « Ivan le terrible » et fut gardien dans plusieurs camps de concentration, dont celui de Sobibor, en Pologne. Son extradition a dû donner lieu à des pressions diplomatiques importantes et vont permettre un procès historique et médiatique de la barbarie nazie. La France se devrait d'être au premier rang de cette action. Il lui demande donc de lui préciser si notre pays est intervenu dans ces pressions qui ont permis l'extradition et, d'autre part, si notre pays compte se constituer partie civile, avec les associations de déportés, dans le procès « d'Ivan le terrible ».

### Données clés

**Auteur :** [M. Éric Raoult](#)

**Circonscription :** Seine-Saint-Denis (12<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 53288

**Rubrique :** Relations internationales

**Ministère interrogé :** Défense et anciens combattants

**Ministère attributaire :** Défense

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 23 juin 2009, page 6022

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)